

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL444

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 1, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.